

Séance du jeudi 16 avril 2026

Date de la convocation : 13/04/2026

Le jeudi 16 avril 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Géraldine NOEL, Christian DAVALAN, Marie DELCAYRE,
Présents : 17	Aline CHEVALIER, Stéphan POUGET, Pascal SANLEFRANQUE,
Représentés : 1	Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
Absents et excusés : 1	Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Denise STEVENSON
Pour : 18	Excusés : Martine GRANET
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Christophe RAYNAUD

Délibération n°DE_2026_21

Objet : Délibération portant création d'un emploi permanent

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Compte tenu de la réussite au concours de Rédacteur d'un agent de la commune, il convient de créer l'emploi correspondant.

L'agent aura pour fonctions : responsable du service Etat Civil, relations avec les associations, communication institutionnelle, relation avec le Conseil Municipal Jeunes

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet relevant de la catégorie B au service administratif à compter du 1^{er} mai 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention,

DECIDE la création d'un emploi permanent de Rédacteur à temps complet à partir du 1^{er} mai 2026.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Le secrétaire



Sébastien BRAYLÉ

Christophe RAYNAUD

As en l'acte le 18/04/2026

